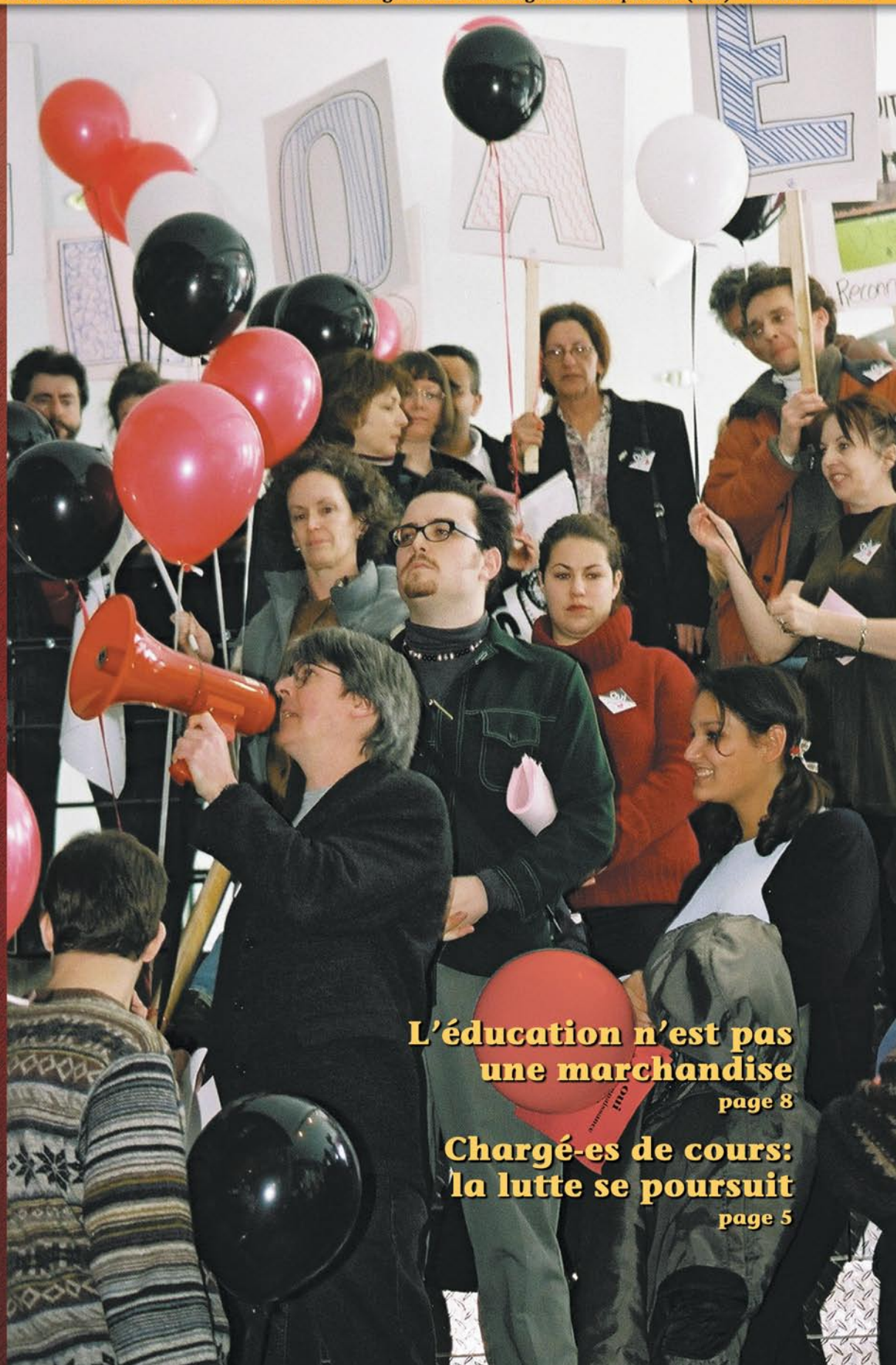




**L'éducation n'est pas
une marchandise**

page 8

**Chargé-es de cours:
la lutte se poursuit**

page 5

des outils d'information plus efficaces

Dans une organisation syndicale comme la nôtre, démocratique et qui favorise les débats d'idées, l'information occupe un rôle-clé.

De tout temps, la FNEEQ s'est préoccupée de cette question. Comment diffuser aux membres l'information que nous possédons sans par ailleurs les ensevelir, sachant que ceux-ci ont déjà une lourde charge de travail? Comment bien faire ressortir les principaux enjeux auxquels nous sommes confrontés? Quel est le meilleur véhicule à utiliser pour que les membres soient bien au fait des principaux dossiers en éducation? Voilà des questions que l'on se pose à la FNEEQ, y apportant des réponses variées selon les époques.



C'est dans cet esprit que les délégués au Congrès de la FNEEQ de juin 1997 nous avaient mandaté à l'effet de mieux utiliser les nouvelles technologies à notre disposition afin de communiquer plus efficacement avec les membres et les syndicats. Ainsi, la FNEEQ a depuis développé son site Web et adopté une nouvelle politique d'information, prévoyant que le journal de la fédération se retrouverait uniquement sur le site, tout en paraissant à une plus grande fréquence.

Cela a certes permis d'améliorer la quantité d'informations que nous pouvions transmettre, ce qui est bien sûr positif. Cependant, il s'avère plus difficile d'y développer des dossiers de fond. C'est pourquoi à compter de maintenant, nous ferons paraître deux ou trois fois l'an cette revue, qui sera aussi disponible sur notre site Web. Nous continuerons par ailleurs à y publier des nouvelles plus ponctuelles.

Nous travaillons en ce moment à l'amélioration de notre site, de sorte à le rendre plus pertinent, plus dynamique et plus facile d'accès. Nous osons espérer que ces changements permettront à la fédération d'être encore plus percutante dans l'important combat que nous menons pour que les corps publics reconnaissent l'importance de l'éducation pour le développement social, culturel et économique des populations.

Le président,

Pierre Patry

sommaire



Chargés de cours

- 3** Une lutte à poursuivre
- 5** Des profs... un point, c'est tout!
- 6** Les chargés de cours américains: mêmes problèmes, mêmes luttes



Mondialisation

- 8** L'éducation n'est pas une marchandise!

Actualité

- II** Équité salariale: L'échéance approche à grand pas
- 12** La FNEEQ apporte son appui aux jeunes du McDo
- 12** Urgence Solidarité internationale
- 13** La loi 111 inconstitutionnelle

Études et politiques

- 10** Évaluation institutionnelle et habilitation des collèges
- 14** Vers une gestion axée sur les résultats

carnets est la publication officielle de la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN). La FNEEQ représente plus de 23 000 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ, 1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél.: 514-598-2241. Téléc.: 514-598-2190.
Site web: www.fneeq.qc.ca.
Courriel: fneeq.reception@csn.qc.ca

Rédacteur en chef: Pierre Patry
Coordination et rédaction: France Désaulniers
Collaborations: Marie Bergeron, Pierre Brodeur, Anne-Marie Poirier
Graphisme: Jacques Gauthier, Brunel design
Photos: Louise de Grosbois, Michel Giroux, Jacques Grenier, Alain Chagnon, François Rivard
Illustrations: Boris
Impression: les travailleuses et travailleurs syndiqués de Impart-Litho (CSN)
Tirage: 13 000
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada

Chargé-es de cours

France Désaulniers

DEPUIS PRÈS DE VINGT ANS, les chargés-es de cours sont présents et dispensent la moitié de l'enseignement des cours de premier cycle universitaire. Pourtant, leur apport est méconnu. Les principales revendications concernent l'accès à des moyens afin d'assurer un meilleur encadrement des étudiantes et étudiants (bureaux, services, matériel informatique), la reconnaissance, l'intégration et la participation aux décisions au sein des institutions universitaires, ainsi qu'un redressement salarial.

DEPUIS PRÈS DE VINGT ANS, la situation a malheureusement fort peu évolué. À titre d'exemple, en ce qui concerne la question salariale, disons qu'exprimée en dollars constants de l'année 2000, la rémunération pour une charge de cours n'a pas connu d'augmentation significative depuis 1978 à l'UQAM! En fait, par rapport au coût de la vie, les salaires ont même diminué... Et la situation est semblable pour tous les chargés-es de cours au Québec, puisque c'est le résultat des négociations à l'UQAM qui a servi de base à l'établissement des salaires dans les autres universités.

Négociations, mobilisation et détermination marquent le parcours des chargé-es de cours en ce début d'année. Des résultats intéressants sont déjà acquis à l'UQAM et à l'UQAR et des gains supplémentaires sont recherchés dans les futurs règlements.

Une lutte à poursuivre



DANS LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue

La convention est échue depuis le 31 mai 2000, les axes de négociation sont adoptés et les membres ont entériné un mandat de grève le 16 janvier 2001. Les négociations se déroulent rondement.

Chicoutimi

La convention est échue depuis le 31 mai 2000. Les négociations se déroulent à un rythme satisfaisant pour le syndicat et les rapports sont cordiaux. On peut donc espérer la signature d'une nouvelle convention collective comportant des avancées pour les chargé-es de cours avant la fin de l'été.

Hull

La convention est échue depuis le 31 mai 1999! Les négociations sont donc en cours depuis un bon moment, sans qu'on ne parvienne à s'entendre. Un mandat de grève est acquis depuis le 8 janvier 2001. Le 14 février dernier, c'est sous le thème *Mon cœur bat pour les chargé-es de cours* que le syndicat occupait sa place. Les négociations se déroulent à pas de tortue.

Montréal

En négociation depuis août 2000, les membres du syndicat réunis en assemblée générale le 15 février 2001 ont entériné à 71 pour cent l'en-



tente de principe intervenue la veille. Cinq axes de négociation étaient mis de l'avant et l'entente comporte des gains dans chacun d'eux.

Rimouski

Réunis en assemblée générale le 14 mars, c'est dans une proportion de 68,3 pour cent que les chargé-es de cours de Rimouski ont accepté une nouvelle convention, tel que recommandé par leur comité exécutif. Cette convention aura une durée de trois ans. Malgré un rattrapage salarial jugé insuffisant, la nouvelle convention comporte des gains appréciables, notamment en

ce qui concerne l'intégration politique et pédagogique. Le syndicat des chargé-es de cours a bénéficié tout au long de ses négociations de l'appui des autres syndicats et associations présents à l'UQAR. La mobilisation et la détermination étaient au rendez-vous. Si le résultat des négociations s'avère plutôt satisfaisant pour une majorité de membres, les chargé-es de cours de Rimouski promettent déjà de revenir avec force et vigueur lors des négociations qui débiteront dans deux ans et dont, cette fois, le rattrapage salarial sera le principal cheval de bataille.



ET AILLEURS...

Université de Montréal

À l'UdM, la situation diffère, puisqu'un processus de négociation continue est en cours depuis le renouvellement de la convention en juin 2000. En ce qui a trait à la question de rattrapage salarial, un comité paritaire a été mis sur pied afin d'évaluer l'écart existant entre la rémunération des profs et celle des chargés de cours. Les membres du comité ont remis leur rapport à la direction, lequel sera déposé aux membres de la table de négociation continue.

Université Laval

La signature de la convention en mai 1998 comprenait une clause d'évaluation de l'application de celle-ci avant la fin de la deuxième année. Les travaux ont débuté. En outre, à l'instar de l'UdM, un comité paritaire sur la question des salaires a été mis sur pied pour évaluer la situation qui prévaut.

Université Concordia (Éducation des adultes)

L'échéance de la convention surviendra le 31 août 2001. Les membres du syndicat réunis en assemblée générale ont cerné les différents problèmes qui seront objets de négociation. Par ailleurs, la prochaine ronde devrait s'amorcer dans le cadre d'une démarche de négociation raisonnée.

DES ÉTUDIANTS APPUIENT NOS REVENDICATIONS

Des profs... un point, c'est tout!

Pour Philippe Leclerc, responsable général de l'Association générale des étudiants de sciences humaines, arts, lettres et communications de l'UQAM (AGEsshalc UQAM), il est incompréhensible que ni le gouvernement ni la direction ne reconnaissent l'apport réel des chargés de cours à la dynamique universitaire.



Philippe tient à mentionner que les chargés de cours bénéficient généralement de l'appui des étudiantes et étudiants en ce qui concerne leurs revendications. Bien que certaines associations ne voient guère d'un bon œil une grève de chargés de cours, toutes s'entendent sur le fait que les revendications portées

par les chargés de cours sont justifiées.

Pour une majorité d'étudiantes et d'étudiants, les chargés de cours sont des profs, point à la ligne! La seule différence, c'est la difficulté à les rencontrer en dehors des heures de cours, puisqu'il n'y a pas de bureaux mis à leur disposition. Les chargés de cours ont des responsabilités, mais pas les moyens de les assumer.

Il souligne également le fait que le SCCUQ a appuyé la lutte menée par les associations étudiantes l'automne dernier afin de préserver la parité entre professeurs et étudiants dans la représentation au sein des comités de programmes (conseils de module).

Quant à elle, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), qui représente 135 000 étudiantes et étudiants de 13 universités, appuie les revendications des chargés de cours et croit « qu'il est préférable de mettre l'emphasis sur les avantages de la qualité de la formation universitaire que pourrait entraîner l'amélioration des conditions de travail des chargés de cours » nous dit Christian Robitaille, le président.

Vous avez dit précaires?

Les chargés de cours sont embauchés à contrat, à chaque session. Il y a deux types de chargés de cours: des professionnels (médecins, avocats...) qui transmettent leur expertise à la relève de leur profession et des chargés de cours de carrière, c'est-à-dire celles et ceux qui font de l'enseignement leur profession. Le salaire annuel moyen de ces derniers tourne autour de 20 000 \$. Ils doivent souvent dispenser leur enseignement dans plusieurs universités, se retrouvent au chômage régulièrement et les nouvelles règles font en sorte que l'accès à l'assurance-emploi est plus limité.

LES CHARGÉ-ES DE COURS AUX ÉTATS-UNIS

Mêmes problèmes, mêmes luttes!

Les enseignantes et les enseignants à temps partiel des États-Unis luttent aussi pour une meilleure reconnaissance. Du 12 au 14 janvier 2001 s'est déroulée à San José en Californie, la Quatrième conférence nationale d'enseignants à temps partiel. Nous y étions!

Marie Bergeron

Coordonnatrice du regroupement université

C'est en décembre 1996 qu'avait lieu la première rencontre du COCAL, c'est-à-dire la *Coalition of Contingent Academic Labor*. Cette coalition regroupe plus de 40 organisations d'enseignants à temps partiel des collèges et des universités aux États-Unis, des syndicats ou des associations professionnelles. Par ailleurs, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'Université (ACPPU) est associée à la coalition depuis ses débuts. Il s'agissait du quatrième congrès de COCAL. Le but du congrès était de faire connaître sur la place publique, et de partager entre nous, les revendications des enseignants à temps partiel afin de créer un meilleur rapport de force tout en développant des liens avec le plus grand nombre possible d'organisations militantes.

Qui y était ?

Près de 150 personnes ont participé au congrès. Elles provenaient de 16 états américains et de quatre provinces canadiennes (Colombie-britannique, Ontario, Québec et Saskatchewan). Les chargés de cours canadiens hors Québec sont soit affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), soit à l'ACPPU. Du Québec, étaient présents Marie Bergeron de la FNEEQ, Claude Brochu du Syndicat des chargés-es de cours de l'Université Laval, Richard Perron du Syndicat des chargés-es de cours de l'Université du Québec à Hull ainsi que

Pierre Ouellet et Maria Peluso du CUPFA.

Principales informations recueillies

Les salaires payés aux enseignantes et enseignants à temps partiel (majoritairement des femmes) aux États-Unis sont beaucoup plus bas que les nôtres et varient énormément. On dit qu'en Californie, le salaire d'un enseignant à temps partiel équivaut à 37 pour cent du salaire d'un professeur à temps plein.



La rencontre a fait la une du journal du dimanche.



Les discussions sérieuses passées, vient le temps de relaxer. La délégation québécoise au COCAL. De gauche à droite: Richard Perron (SCCCUQAH), Marie Bergeron (coordonnatrice du regroupement université), Pierre Ouellet (Concordia), Maria Peluso (Concordia) et Claude Brochu (SCCCUL).

En outre, plusieurs associations ne sont pas syndiquées: le taux de syndicalisation aux États-Unis n'est que de 14 pour cent ! Et même lorsqu'une organisation est syndiquée, elle n'a souvent pas tous les droits que nous avons. Dans certains syndicats, il n'y a pas de reconnaissance de l'ancienneté.

La législation varie beaucoup d'un état à l'autre. Plusieurs états (environ 24), interdisent la syndicalisation des enseignants à temps partiel, puisqu'ils font partie du secteur public. Certains autres autorisent la syndicalisation, mais pas le droit de grève.

En Californie, la législation prévoit qu'un enseignant à temps partiel qui effectue une tâche équivalente à 62 pour cent de celle d'un enseignant à temps plein (soit 10 cours) doit bénéficier de tous les avantages sociaux. En conséquence, plutôt que de leur donner ces avantages, les universités plafonnent leur tâche à cette hauteur. Dans certains états, l'ensemble des travailleurs n'est pas automatiquement couvert par le syndicat.

Le nombre d'enseignants à temps partiel est en hausse en Californie. En 1980, ils étaient 14 pour cent, 20 pour cent en 1995 et représentent 42 pour cent en 2000. Les enseignants à temps partiel dispensent environ la moitié des cours.

Importantes constatations

Les enseignants à temps partiel dénoncent le fait que l'on engage de moins en moins de personnel à temps plein dans les universités. Ils affirment que cela menace la qualité de la formation qui est dispensée aux étudiants ainsi que la qualité des programmes. De plus, on craint qu'avec les retraites des professeurs dans les prochaines années, on remplace ceux-ci en grande partie par du personnel à temps partiel. La solution qui est envisagée, c'est que les enseignants à temps partiel obtiennent un statut

de temps plein. Beaucoup d'enseignants à temps partiel ont tendance à se syndiquer avec les professeurs à temps plein. D'ailleurs, l'ACPPU encourage cette orientation.

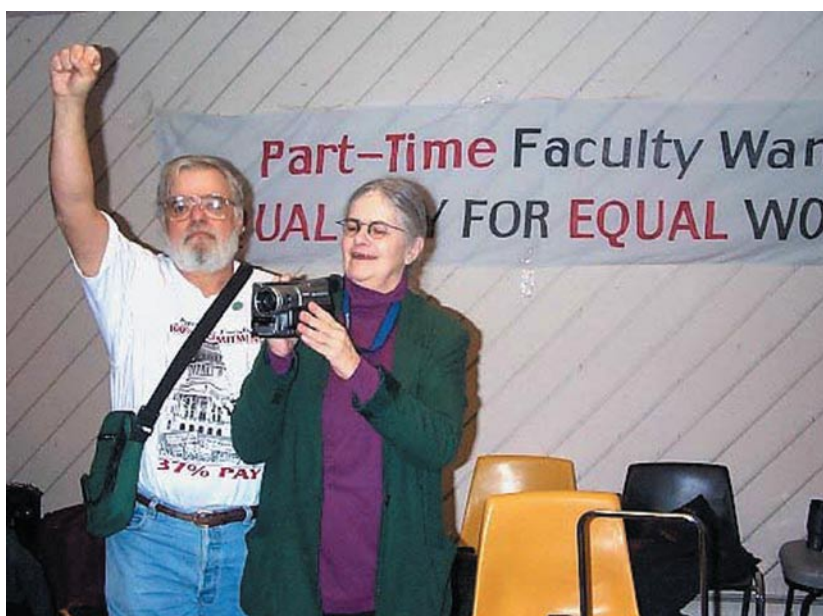
Les organisations préfèrent exercer des tactiques de lobbying auprès des représentants politiques de leurs états, plutôt que de privilégier l'action syndicale.

Principales perspectives

Le congrès a été l'occasion de nouer des liens avec les participantes et participants en provenance des États-Unis et du Canada anglais. La coalition existante s'est élargie et de nouvelles coalitions se sont formées. Notamment, à l'occasion d'un atelier regroupant les chargées de cours en provenance du Canada, le projet d'une rencontre pancanadienne a été évoqué, ainsi que l'idée de participer à une Semaine de l'équité Canada-États-Unis à l'automne 2001.



Freeway Flyer, la mascotte des chargées de cours américains, a apporté son message au COCAL.



Du 20 au 22 avril 2001, les 34 chefs d'État des Amériques seront réunis à Québec pour fignoler les textes devant mener à la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Seul le président de Cuba sera absent : il n'a jamais été invité à prendre part aux discussions qui ont cours depuis 1994 en vue de la mise sur pied de la ZLÉA...



France Désaulniers

C'est à Miami, en décembre 1994, que s'est déroulée la première réunion des Chefs d'État des Amériques — l'Initiative Bush — visant à lancer les négociations entourant la création de la ZLÉA. Le deuxième Sommet des Chefs d'État a eu lieu à Santiago (Chili) en avril 1998. C'est à cette occasion que les représentantes et représentants des organisations de la société civile (groupe de femmes, autochtones, paysans, syndicats, etc.) ont organisé le Premier Sommet des peuples des Amériques. Réunis autour de forums thématiques, les participantes et participants ont discuté d'un projet de société pour les Amériques. Cela a donné lieu à la publication d'un document intitulé *Des alternatives pour les Amériques*¹, qui fait état des positions développées au Sommet des peuples de Santiago et promeut les alternatives mises de l'avant par les organisations syndicales et populaires. À cette occasion, les délégué-es ont également mis sur pied l'Alliance sociale continentale (ASC). Constituée d'un réseau d'organisations syndicales, populaires et de mouvements sociaux, l'ASC a pour but d'élaborer des stratégies, échanger de l'information et organiser des actions communes en vue de proposer un modèle alternatif de développement au modèle de libre-échange qui circule actuellement, soit la ZLÉA. Le Réseau québécois sur l'intégration continentale (dont la CSN est partie) en est membre.

L'éducation n'est pas une marchandise!

Lourd déficit démocratique

Bien que l'on ne connaisse pas exactement la teneur des textes de la future entente de ZLÉA — les gouvernements conservent jalousement le fruit de leurs discussions et tiennent même les parlementaires à l'écart! — on peut se douter que c'est en quelque sorte l'entente actuelle de l'ALÉNA qui serait élargie aux Amériques. Malgré les demandes répétées des réseaux nationaux, il a été impossible jusqu'à maintenant d'obtenir le moindre texte. De plus, les organisations syndicales et populaires, de même que les mouvements sociaux, ont été tenus à l'écart des discussions. Les gouvernements auraient-ils peur de ce qu'ils pourraient entendre ou seraient-ils honteux de ce qu'ils sont en train de faire? Des rumeurs circulent à l'effet que les textes sont suffisamment élaborés pour que l'entente entre en vigueur en 2003... La réunion de Québec marquera une étape décisive dans l'adoption du libellé de l'entente. Il importe de démontrer notre opposition au processus actuel en participant en grand nombre à la manifestation du 21 avril prochain. Rendez-vous à midi, rue Abraham-Martin, au Vieux-port de Québec.

Des Amériques pour le droit

Les 5 et 6 avril prochain, la colloque dont le thème est fort. Des invité-es des Amériques Petrella au sujet des pièges mondialisation, des ateliers et réflexions.

Précédant de peu la tenue des peuples des Amériques, ce colloque militantes et militants de la F... développement de véritables p... populaires aux projets de li... compromettent nos choix c... attaques à la souveraineté ré... nomiques et sociaux des pop...

L'éducation est un clé essentiel de la démocratie, il importe de cor... guette, soit l'utilitarisme, afin de citoyennes et de citoyens

¹ Vous pouvez consulter ce document à l'adresse suivante : www.sommetdespeuples.org/fr/alter/html

Éducation et mondialisation : c'est quoi le rapport ?

Tous les textes de référence en éducation font état de la mondialisation pour expliquer la nécessaire transformation des systèmes scolaires et des programmes d'études.

Ainsi, le Plan stratégique du ministère de l'Éducation ne manque pas d'évoquer «les communautés virtuelles et sans frontières de la société du savoir, la globalisation des marchés et les nouvelles stratégies concurrentielles de production.»²

Des solidaires à l'éducation

FNEEQ sera l'hôte d'un colloque éloquent: solidarité, droit...
s, une conférence de Ricardo
attendus à l'éducation par la
usciteront nombre de débats

Le Deuxième Sommet des peuples
logue devrait permettre aux
FNEEQ de contribuer au développement
de solution syndicales et
béralisation économique qui
de société et constituent des
elle des États, aux droits économiques.

nielle au développement de la
nter le principal danger qui la
n de sauvegarder la formation
libres et actifs.

Lors du congrès de la Fédération des cégeps en octobre 1997, Ricardo Petrella, fondateur du Groupe de Lisbonne, s'adressait aux administrateurs des collèges pour les mettre en garde contre les pièges de la mondialisation: subordination de l'éducation à la compétitivité et la rentabilité des connaissances, transformation des citoyens en ressources humaines dans la pseudo-société du savoir, classement mondial des institutions, «marchandisation» de l'enseignement et privatisation de l'éducation.³

ALÉ, ALÉNA, ZLÉA et alors ?

Quel lien peut-il y avoir entre les sommets de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALÉ), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), la future entente de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA)... et les cégeps du Québec ?

La mise en œuvre de telles ententes concentre l'attention des observateurs sur les effets économiques annoncés et attendus pour le Canada, mais...

La mondialisation de l'éducation: un enjeu

En quelques années, mesures et discours ont fait porter l'attention publique sur la productivité des établissements (v.g. palmarès et comparaisons, efficacité et coûts de production). On a mis à distance les conditions d'accès ou de succès à l'école. En discours et en pratique, on ne parle plus d'éducation populaire mais de marchés.

Les transformations en cours n'ont rien de virtuelles quand on les place dans le prolongement des accords de libre-échange que l'on connaît. L'appareil scolaire et les établissements d'enseignement sont inscrits dans le pro-

cessus de mondialisation; non seulement ils développent depuis longtemps les compétences d'une main-d'œuvre adaptée, compétitive, mais ils participent depuis peu à la mise en place du processus de marchandisation, privatisation et déréglementation des marchés.

Du ministre de l'Éducation au Conseil d'administration des établissements, il y a reculé des paramètres démocratiques. La mission sociale de l'École a été convertie en plan d'établissement. La société politique renvoie à la société civile la responsabilité de l'éducation réduite à la sélection socio-professionnelle.

Récemment, François Legault, ministre de l'Éducation, estimait que les visées commerciales des États-Unis menaçaient le système éducatif québécois, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

Pierre Brodeur

QUELQUES SITES À CONSULTER

Le Deuxième Sommet des peuples :
www.sommetdespeuples.org

Le Réseau québécois d'intégration
continentale
www.alternatives.ca/rqic/

Common Frontiers
www.web.net/comfront/

L'Alliance sociale continentale
www.asc-hsa.org/index2.html

et un site qui regorge de textes
d'analyses, celui du Groupe de
recherche sur l'intégration continentale (GRIC-UQAM)
www.unites.uqam.ca/gric/

² Plan stratégique du ministère de l'Éducation, MEQ, p. 3

³ Propos repris dans «L'éducation victime de cinq pièges», aux Éditions Fides

Évaluation institutionnelle et habilitation des collèges

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) a adopté, le 13 juin 2000, un document intitulé *L'évaluation institutionnelle*. Ce document est parvenu aux collèges à la fin de juin et servira de base de travail pour les chantiers qui s'engageront dans la prochaine année en vue d'évaluer, d'ici trois ans, l'ensemble des activités que ces collèges réalisent en relation avec leur mission. Dans ce document, la CÉEC présente l'évaluation institutionnelle comme une démarche graduelle vers l'habilitation.

Tiré du texte déposé au regroupement cégep



Cette position de la Commission n'est pas nouvelle! Malgré les critiques dont elle fut l'objet, la CÉEC l'a toujours réaffirmé: l'évaluation institutionnelle est un exercice de reddition de compte au cours duquel chaque collège fait un auto-examen sur le travail engagé afin de rencontrer sa mission. Le résultat servira à juger et à habilitier les collèges. C'est pourquoi la CÉEC indique, dans sa position adoptée le 13 juin, son intention d'utiliser l'évaluation institutionnelle pour justifier sa décision de recommander qu'un collège soit autorisé à décerner le Diplôme d'étude collégial.

Le projet de décentralisation de la diplomation remonte au moins à la réforme de l'enseignement collégial en 1993. Déjà, le document *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle* présentait le diplôme local comme la perspective de diplomation dans l'enseignement collégial. Publié sous l'égide de Lucienne Robillard, ministre de l'Éducation sous le gouverne-

ment libéral de Robert Bourassa, ce document présentait aussi le projet d'habilitation comme une réponse à la décentralisation de la diplomation. Le gouvernement du Parti québécois poursuit la lancée et accentue la décentralisation en modifiant la Loi des collèges.

Les positions de la Fédération des cégeps

La Fédération des cégeps souhaite l'habilitation, il n'y a pas de doute. Pour elle, cela découle de la décentralisation des programmes. Toutefois, elle souhaite reporter toute discussion à plus tard, après que les évaluations institutionnelles aient été complétées.

La Fédération des cégeps a développé l'idée que l'habilitation des collèges doit s'appliquer simultanément pour tous les collèges et non pas sur une base volontaire comme l'envisageait au départ la CÉEC, afin d'éviter un double système de diplomation par les collèges et par le Ministre.

Quel projet au collégial?

Le réseau des cégeps demeure au Québec un élément clé de l'accès à l'enseignement supérieur. Une authentique diplomation nationale est la forme de diplomation la plus susceptible de certifier publiquement la qualité du DEC, et ce, quelle que soit son origine institutionnelle.

L'évaluation des établissements collégiaux doit être l'occasion d'une valorisation de l'enseignement et non un exercice de palmarès. Elle ne doit pas non plus être liée d'aucune façon avec une sanction administrative sur la capacité d'un établissement à assumer sa mission, de manière à créer une hiérarchie entre les collèges. Cela exige de définir à l'avance non seulement le maintien du niveau d'accessibilité actuel des points de service de l'enseignement collégial, mais implique aussi l'engagement de la part du gouvernement à soutenir le développement de l'ordre d'enseignement collégial en réinvestissant massivement.

Une bataille actualisée contre le morcellement du réseau

S'il est vrai que l'interprétation courante donnée à l'habilitation n'implique pas la mise en place d'un système de diplômes d'établissement mais le maintien d'un «diplôme national délivré par un établissement local», certains faits demeurent évidents. On ne peut pas être dupes du contexte de déréglementation, de l'accentuation de la concurrence entre les établissements publics et de cette tendance qui valorise le succès particulier d'un établissement d'enseignement au détriment de l'intérêt public en éducation ou de l'intérêt du réseau collégial. Par voie de conséquence, il importe d'apprécier l'habilitation à son juste titre, comme un pas de plus dans le morcellement du réseau collégial.

C'est la raison pour laquelle les syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégeps de la FNEEQ consultent leurs assemblées générales afin d'évaluer la pertinence de mener un boycott de l'évaluation institutionnelle.

Anne-Marie Poirier

coordonnatrice du regroupement privé

La loi sur l'équité salariale, qui a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe, est en vigueur depuis le 21 novembre 1997. Elle s'applique aux entreprises qui comptent dix salariés ou plus. Le 21 novembre 2001 est la date-fixée aux employeurs pour s'être conformés à la loi.

Cette loi proactive prévoit la formation d'un comité d'équité salariale à l'intérieur des entreprises qui comptent 100 employés et plus, tout en accordant à l'employeur d'une entreprise de 50 à 99 employés la possibilité de constituer un tel comité.

Des 26 établissements dont les syndicats sont affiliés au regroupement privé de la FNEEQ, seuls dix employeurs se voyaient imposer l'obligation de comité. Or, malgré la latitude accordée par la loi aux dirigeants d'entreprises de moins de 100 employés, ce qui représente la majorité des établissements privés du regroupement, les syndicats ont fait les représentations nécessaires auprès des employeurs afin que soit mis sur pied un comité au sein de leur entreprise. De plus, la loi d'équité salariale prévoit qu'un comité distinct pourrait être constitué au sein d'une entreprise à la demande d'une association accréditée. Aucun de nos syndicats n'a voulu s'inscrire dans une démarche distincte ; le mot d'ordre étant de travailler en collaboration avec les autres unités, accréditées ou non, sur un programme unique d'équité salariale même si ce parte-

ÉQUITÉ SALARIALE L'échéance approche à grands pas



ILLUSTRATION DENISE-MADELEINE COTTE

nariat nécessitait le report des activités de quelques mois. Les travaux vont actuellement bon train dans la majorité des établissements et certains en sont même rendus à la troisième étape de la loi soit l'évaluation des catégories d'emploi, leur comparaison, l'estimation des écarts salariaux et le calcul des ajustements. D'autre part, des syndicats n'ont pu amorcer les travaux d'équité salariale rapidement ou ont dû les mettre en attente, la négociation d'une convention collective mobilisant les ressources du milieu. Ces résultats ne sont pas uniquement le fruit des efforts déployés en l'an 2000, mais bien l'aboutissement d'un travail amorcé

au regroupement dès l'entrée en vigueur de la loi sur l'équité salariale.

En effet, dès l'hiver 1998, le regroupement privé amorce ses travaux en équité salariale : recensement du nombre d'employés de l'établissement afin de déterminer les obligations de l'employeur, formation aux délégués sur la Loi d'équité salariale ainsi que sur le rôle des syndicats à l'intérieur de cette démarche. Parallèlement à nos séances de formation, les employeurs offrent aux membres des comités d'équité salariale une formation préparée par la Fédération des associations d'établissements privés (FAEP). Cette dernière livre une démarche «clé en main» aux employeurs, démarche calquant celle prônée par le Conseil du Trésor que la CSN dénonce vertement. De plus, les employeurs ont accès à une banque de consultants formés pour appliquer le guide d'équité salariale proposé par la FAEP. Sans relâche, le regroupement réaffirme sa position de rejeter toute méthode prenant modèle sur la démarche du Conseil du Trésor. En contrepartie, nous proposons le canevas élaboré par la CSN : un questionnaire fermé qui cerne un grand nombre de dimensions des emplois à prédominance féminine et masculine. Les questions sont également formulées de manière à rendre visibles et explicites les exigences liées au travail des femmes, point de départ essentiel d'une démarche d'équité salariale.

C'est en janvier 2000 que la déléguée à la coordination du regroupement débutera sa tournée de forma- ►



tion afin de présenter la démarche CSN. La formation est sur mesure et s'organise autour des demandes des comités qui généralement portent sur le choix d'un outil d'évaluation.

Chaque rencontre est fructueuse : les représentants de l'employeur assistent à la formation dans la majorité des cas et à l'issue de la rencontre le comité est suffisamment éclairé pour prendre une décision. Le canevas CSN est majoritairement retenu par les comités comme outil hautement transparent, permettant une démarche d'équité salariale conforme à la loi et limitant la portée du jugement des employés membres des comités.

Le support du regroupement ne s'arrête pas là. Fort de nos succès, l'effet d'entraînement au sein des syndicats affiliés à la FNEEQ aidant, nous élaborons un outil de compilation des données recueillies à l'aide du canevas CSN. Cet outil prenant la forme d'un classeur Excel permet l'entrée des données brutes, la validation et la pondération de ces données pour finalement permettre l'évaluation des écarts salariaux. La présentation de cet outil sera l'objet de nos rencontres de l'hiver 2001.

En conclusion, le regroupement privé peut affirmer que l'objectif est atteint. De la sensibilisation déployée au cours des trois dernières années au soutien apporté ponctuellement aux syndicats par la formation sur mesure et l'information, nul doute que le succès de cette opération réside dans les efforts conjugués des syndicats membres du regroupement privé FNEEQ (CSN) pour qui la recherche de l'équité salariale représente un pas de plus dans l'harmonisation du travail au sein de leur établissement.

La FNEEQ apporte son appui aux jeunes du McDo



PHOTO : JACQUES GRENIER

Le président de la FNEEQ Pierre Patry est allé apporter son appui aux traailleurs du McDo de la rue Peel.

Réunis à Montréal, les délégués au conseil fédéral ont entendu l'appel lancé par les jeunes militantes et militants : c'est la raison pour laquelle une centaine d'entre eux se sont rendus manifester le vendredi 8 décembre 2000 afin d'appuyer les jeunes travailleuses et travailleurs du McDo de la rue Peel qui veulent se syndiquer et négocier leurs conditions de travail.

Le président de la FNEEQ-CSN, Pierre Patry, a déclaré : « Contrairement au préjugé qui voudrait que

la jeunesse soit désabusée et apolitique, nous avons ici un bel exemple de jeunes qui osent se lever pour faire respecter leurs droits, dont celui de se syndiquer. Ils ont droit à toute notre admiration. Nous les assurons de l'appui entier de notre fédération. »

Soulignons par ailleurs qu'une requête afin de représenter les jeunes travaillant au McDonald's de Rawdon a été déposée en janvier 2001. Et le mouvement de syndicalisation pourrait prendre de l'ampleur... F. D.

URGENCE—Solidarité internationale

Une somme de 1000 \$ a été expédiée à l'organisme Développement et Paix afin de contribuer aux efforts de reconstruction entrepris après le violent séisme qui a secoué le Salvador en janvier 2001. C'est l'organisme salvadorien CRIPDES, une organisation de base qui regroupe 240 communautés rurales, qui sera chargé de coordonner les activités.

De plus, un montant de 1000 \$ a été versé à l'organisme Alternatives afin d'appuyer l'Association des femmes travailleuses autonomes (SEWA) en Inde, où un séisme a fait des milliers de morts et de personnes disparues également en janvier 2001. SEWA compte sur un réseau bien implanté de 70000 membres qui seront en mesure de venir en appui à la population du Gujarat. F. D.

VICTOIRE EN COUR D'APPEL

Les juges unanimes à déclarer la loi 111 inconstitutionnelle

En décembre 2000, les juges de la Cour d'Appel ont, à l'unanimité, déclaré la Loi 111 inconstitutionnelle. Les salarié-es ayant déposé des griefs concernant les pertes subies en vertu de cette loi pourront donc réclamer les pertes encourues avec intérêt.

France Désaulniers

Adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en février 1983, la Loi 111 visait à assurer la reprise des services dans les collèges et écoles du secteur public. La loi mettait fin aux grèves et obligeait les salarié-es à travailler selon les conditions prescrites par les Lois 70 et 105. Ces dernières, promulguées en juin 1982, déterminaient les conditions de travail et de rémunération des enseignantes et enseignants du secteur public du 1^{er} janvier 1983 au 31 décembre 1985. Près de 30 000 plaintes pénales avaient été déposées par le gouvernement, mais la Cour suprême du Canada déclarait lesdites lois inconstitutionnelles en février 1990.

Les 17 et 18 février 1983, les salarié-es du secteur public ne sont pas au travail : une cinquantaine de plaintes pénales sont portées contre des associations, des dirigeants syndicaux et la CEQ. Pour chaque journée de grève, les personnes se voyaient pénalisées d'une journée supplémentaire par la loi.

L'inconstitutionnalité de la Loi 111 signifie l'acquiescement de quelque 8000 membres de la FNEEQ et évite à la FNEEQ et à la CSN de payer des amendes qui auraient pu varier de 1.5 million à 14 millions de dollars.

Cependant, le gouvernement disposait d'un délai de 60 jours pour en appeler de la décision. Il s'est prévalu de son droit d'appel, mais ce, en dehors des délais prescrits et a déposé une requête en prorogation des délais. La décision de la Cour suprême sera connue incessamment. Si la Cour décidait de recevoir l'appel, malgré le fait que le gouvernement ait déposé sa demande d'autorisation hors délai, une période de 12 à 16 semaines serait requise pour que la Cour fasse connaître sa décision quant à la recevabilité de l'appel et l'audition aurait lieu dans l'année qui suit. Par ailleurs, si la Cour décidait de ne pas recevoir l'appel logé par le gouvernement, nous devons élaborer une stratégie afin, soit de régler l'ensemble des griefs lors de la prochaine ronde de négociations, soit de procéder à l'inscription des griefs au rôle. Une histoire à suivre donc au regroupement cégep.



Les professeurs du cégep de St-Hyacinthe avaient participé au mouvement de grève et furent victimes, comme les autres, de cette loi 111.

Vers une gestion axée sur les résultats

Le ministère de l'Éducation a adopté au printemps dernier un "cadre stratégique" pour les années 2000-2003. Ce cadre se situe dans l'approche développée par le projet de loi n°82 qui vise une gestion axée sur les résultats pour toute l'administration publique. Le gouvernement québécois veut accroître l'efficacité de sa gestion en mettant l'accent sur les résultats tout en attribuant davantage d'autonomie aux responsables en ce qui a trait aux moyens à prendre pour la réalisation d'objectifs à atteindre. Pour le ministère de l'Éducation, cette nouvelle approche de gestion fonde celle de l'obligation de résultats qu'on veut implanter dans le système d'éducation au Québec.

À partir d'un texte de

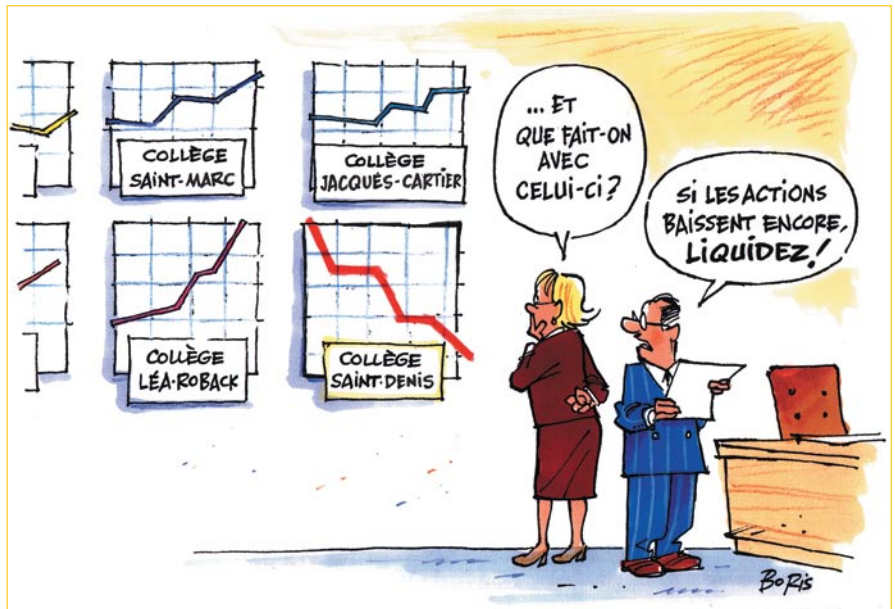
Jocelyne Ouimet

comité école et société

L'approche de gestion basée sur les résultats s'appuie sur toute une série d'indicateurs. Ils permettent de suivre l'évolution de la performance des réseaux d'enseignement, de la maternelle à l'université, d'évaluer l'efficacité générale du système d'éducation québécois et de comparer sa situation avec d'autres systèmes du monde.

D'un peu partout et de plus en plus, lorsque nous parlons de services publics, il est question d'obligation de résultats. Cette expression charrie un cortège de concepts empruntés au monde des affaires et aux théories managériales.

Claude Lessard dans une conférence donnée dans le cadre d'un colloque sur l'obligation de résultats, expliquait d'une façon fort pertinente la différence entre les deux concepts. Le système d'éducation des années 60 se situait dans une logique d'obligation de moyens répondant «à une demande forte d'éducation, elle-même liée à la prospérité économique d'après-guerre et au baby-boom, [...] comme une formidable entreprise de mise en place d'établissements post-primaires, de classes, de professeurs brevetés, de programmes scolaires, de manuels, de bibliothèques, et d'équipements culturels de toutes sortes, etc. L'État assumait le rôle de maître d'œuvre,



de véritable entrepreneur en développement éducatif.»¹ Le résultat le plus important à atteindre était l'accessibilité au plus grand nombre.

Aujourd'hui, s'inspirant de valeurs néo-libérales, de la mondialisation et du libre marché, l'obligation de résultats apparaît comme un con-

cept nouveau. Pour les comptables et les économistes, l'école coûte cher à notre société. Il est donc normal que l'on veuille aujourd'hui en avoir pour notre investissement. Cela signifie que l'école doit désormais agir en étant capable de rendre des comptes sur les résultats de leurs actions.

¹ Claude Lessard, *L'obligation de résultats en éducation : une nouvelle rhétorique du changement*, Colloque Obligation de résultats en éducation, Entretiens Jacques-Cartier, Montréal 4-6 octobre 2000, p. 7.

PLANS DE RÉUSSITE ET CONTRATS DE PERFORMANCE

C'est dans cet esprit que l'actuel ministre de l'Éducation propose aux écoles, aux cégeps et à l'université des plans de réussite et des contrats de performance. Il ne s'agit plus de bien planifier les activités scolaires, il est maintenant nécessaire de bien les réussir, en aboutissant à des résultats clairs et évaluables en termes de rendement.

Rappelons que le ministre Legault, à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse, s'est engagé à investir dans l'éducation. Il s'est donné comme objectif nébuleux de « tout mettre en œuvre pour atteindre la qualification de 100 pour cent de ses jeunes en fonction des choix et du potentiel de chacun. » Il demande aux établissements du primaire, du secondaire et du collégial, d'élaborer et de réaliser des plans de réussite, c'est-à-dire un document comprenant une analyse de la situation, construite à partir d'indicateurs quantitatifs de rendement dont les valeurs sont fournies par le ministère, ainsi qu'un plan d'amélioration spécifiant des cibles et des objectifs à atteindre. Nous savons de plus que du financement est rattaché à ces plans de réussite.

Quant aux universités, le ministre Legault demande de se soumettre à des contrats de performance. Dans son plan stratégique, le gouvernement veut que les universités poursuivent leur mission de formation et de recherche et ainsi faire face à la concurrence mondiale. Il veut que l'accessibilité aux études universitaires soit maintenue et que les universités s'adaptent aux nouveaux besoins économiques et sociaux du Québec. Il croit ainsi qu'il peut maximiser ses investissements. Encore une fois, le ministère donne une liste d'indicateurs liés à la performance des universités tout en mettant en œuvre la politique des universités adoptée récemment.

Le ministre Legault a voulu réinvestir dans l'éducation mais à ses conditions. Pourquoi n'a-t-il pas réinvesti minimalement à la hauteur des coupures que nous avons connues ces dernières années?

LA LOGIQUE DU MARCHÉ

L'obligation de résultats lié à la logique du marché jette un regard nouveau sur ce qui s'est passé depuis les dix dernières années.

La décentralisation a fait en sorte que les écoles se démarquent de plus en plus les unes des autres. Elles sont désormais comparées entre elles. Avec l'obligation de résultats s'ajoutent les plans de réussite et de diplomation. Les écoles devront rédiger un plan de redressement pour les écoles à risque et devront fournir des objectifs mesurables afin d'évaluer l'atteinte des résultats. Les évaluations institutionnelles pourront fournir les indicateurs nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Les résultats seront connus et rendus publics.

Les plans de réussite et les contrats de performance participent à cette obligation de résultats qui change profondément la vision de l'école. Elle est maintenant largement définie par une logique de marché qui résulte d'une infinité d'intérêts contradictoires. L'obligation de résultats devient le principe premier et dernier d'une économie de marché.

Cette logique du marché aboutit à l'extension de la sphère du privé dans celle du public. Elle donne la possibilité pour les clients – élèves et parents – de déterminer les orientations de leur établissement, à la mise en place d'écoles d'excellence et à vocation particulière, à l'introduction de la publicité dans les écoles, sans parler de concurrence et de compétition entre les écoles.

À l'obligation de résultats, il ne manque plus que l'évaluation des enseignantes et les enseignants. Quand les évaluera-t-on? Nous savons que l'évaluation institutionnelle inclut celle du personnel. Évaluera-t-on les enseignantes et les enseignants sur la base de l'atteinte des objectifs de réussite? Nous avons l'impression qu'il est en train de s'instaurer un puissant moyen de contrôle et que l'autonomie professionnelle est menacée.

L'URGENCE D'AGIR

En faisant ces constats, nous avons l'impression que la machine est en marche et qu'il sera extrêmement difficile de l'arrêter. Mais nous ne devons pas baisser les bras. Il est important de résister au nom de nos principes fondamentaux tels l'égalité et l'accessibilité (tant financières que géographiques). Déjà quelques-uns dénoncent ces nouveaux modes de gestion. Nous pensons notamment à Ricardo Petrella qui dénonce haut et fort comment l'éducation est devenue une éducation marchande, c'est-à-dire qu'elle a été soumise à la logique de l'économie capitaliste de marché. Il croit qu'il est possible de se libérer de ce piège qu'est l'éducation marchande. Il propose une politique de l'éducation centrée sur le développement, la sauvegarde et le partage des biens communs.

Comme le propose Guy Rocher, nous devons refuser l'école utilitariste et toutes ses conséquences tant sur le plan de l'enseignement que celui de la condition enseignante.

Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation



**L'éducation face
à la mondialisation**
Les 5 et 6 avril 2001

FNEEQ



**Fédération nationale
des enseignantes
et des enseignants
du Québec**